



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

ROU LE
04 10
10 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

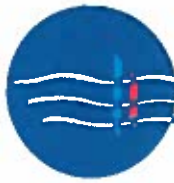
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

BOULE
VILLAIN
2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

IV- QUESTIONS DIVERSES

1 - Modification du système de manœuvre des vannes du barrage d'Arzal Avenant n°1

Dans sa séance du 16 mars 2010, la Commission d'Appel d'Offres a donné son accord sur la passation d'un avenant au marché d'amélioration du système de manœuvre des vannes du barrage d'Arzal.

Cet avenant a pour objet les prestations supplémentaires suivantes :

- Suite aux recommandations du coordonnateur sécurité, la construction d'un escalier d'accès aux installations par l'extérieur ;
- La modification du système de manœuvre nécessite par ailleurs de démonter en partie les lignes de synchronisation des treuils. Il a été constaté la défaillance d'un roulement à double rangée de bille dans un palier, nécessitant son remplacement par un roulement neuf, puisque les roulements adaptables dans les paliers d'origine ne sont plus disponibles sur le marché.
En concertation avec le maître d'œuvre, il a semblé utile de prévoir le remplacement de tous les paliers afin de les mettre en concordance avec les nouvelles références de roulement prévues au marché.

L'avenant a pour conséquence :

- La modification du montant du marché avec une **augmentation de 6,3 % du montant du marché initial** (soit 91 159 € HT), portant son prix à 1 831 898,85 € TTC.
- L'incorporation de prix nouveaux au bordereau des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte cet avenant n°1, et l'incorporation de prix nouveaux au bordereau des prix,
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE